

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022**

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 4

Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Étaient présents : Mme Enza BAROTTE ; Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Damien FANCELLO ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Catherine LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Dominique WEYANT.

Étaient absents excusés : M. Jean-Jacques ARNOUX a donné procuration à Pauline GUILBERT ; M. Antoine ROSANO a donné procuration à Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE a donné procuration à M. Raymond BECKER ; Mme Karine WEBER a donné procuration à M. Sylvain MARTIN.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 21 février 2022.

Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB 7.10-021/2022 : REMBOURSEMENT DE CHÈQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

Accepter un chèque de 1 450,89 euros de GROUPAMA, sinistre sur candélabre au 11 rue de la Tannerie.

Accepter un chèque de 1 068,48 euros de GROUPAMA, sinistre sur candélabre au 1 rue de la Tannerie.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 12 avril 2022

Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20220411-2022DEL021-DE
Reçu le 12/04/2022

